



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/066/2026**

---

**FOURNITURE DE TROIS (3) SERVEURS PHYSIQUES X86 ET D'UNE (1) LICENCE  
MANAGEENGINE APPLICATIONS MANAGER VERSION ENTREPRISE POUR LA  
BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO)**

**AVRIL 2026**

---

## **PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

### **Préambule**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- son Siège, basé à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), installé à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris (France).

## **SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES**

### **I.1. Conditions de participation**

La participation au présent appel à concurrence est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du cahier des charges.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, les pratiques collusoires, frauduleuses ou coercitives, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

### **I.2. Frais de soumission**

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **I.3. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **I.4. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO.

---

---

### **I.5. Langue de soumission**

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

### **I.6. Groupement**

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

Ainsi, l'absence dudit document dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, le cas échéant.

### **I.7. Sous-traitance**

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

### **I.8. Conformité des offres**

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera déclarée non conforme.

### **I.9. Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article I.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

### **I.10. Vérification de la qualification des soumissionnaires**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, le soumissionnaire est déclaré non qualifié au profit de celui classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

### **I.11. Attribution du marché**

Le marché sera attribué à un soumissionnaire dont l'offre est jugée économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse combinée des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

---

---

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Préalablement à l'attribution du marché, la BCEAO s'autorise de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) constitue un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle invitera le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

### **I.12. Publication des résultats et notification du marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

### **I.13. Confidentialité**

Dans le cadre de la présente procédure, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer ou détruire, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

### **I.14. Assurance**

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

### **I.15. Litiges et contestations**

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

---

---

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

## **SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES**

### **I.16. Objet du marché**

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet, l'acquisition de trois (3) serveurs physiques x86 rackables et d'une (1) licence ManageEngine Applications Manager version entreprise au profit de la Banque Centrale.

### **I.17. Allotissement**

Le marché est constitué de deux (2) lots distincts et indépendants. Les soumissionnaires sont invités à présenter une offre pour chacun des lots définis ci-après :

**Lot 1 : Fourniture de (3) serveurs physiques x86 rackables** avec les caractéristiques suivantes :

- 16 coeurs processeur (coeurs logiques) ;
- 256 Go de mémoire vive minimum ;
- 16 To de stockage utile.

**Lot 2 : Acquisition d'une (1) licence ManageEngine Applications Manager version entreprise.**

- **Edition** : version Entreprise ;
- **Volume** : licence pour 100 moniteurs ;
- **Type** : licence par souscription (abonnement), avec une offre en option de licence perpétuelle.

### **I.18. Visite des lieux**

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

### **I.19. Options**

Il convient de noter que les spécifications techniques sus- énumérées ne sont pas limitatives. A cet égard, les soumissionnaires peuvent intégrer dans leurs offres des propositions d'amélioration qui pourraient éventuellement se traduire par des options par rapport aux spécifications de base.

### **I.20. Variantes**

Aucune variante n'est sollicitée dans le cadre de cet appel d'offres.

### **I.21. Présentation des soumissions**

Les offres devront comprendre les **quatre (4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

#### **I.21.1. Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **Annexe 1**, précisant tous les éléments de son offre. Cette lettre devra être signée par le représentant dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

La non-fourniture de la lettre de soumission peut être un motif de rejet de l'offre.

---

---

### I.21.2. Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire devra comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une fiche d'informations du soumissionnaire dont le modèle est joint en **Annexe 2** ;
- une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro d'immatriculation de la société au registre de commerce ;
- une liste de marchés similaires réalisés avec la fourniture des attestations de bonne exécution y afférentes ;
- le nom du transitaire local pour les formalités douanières ;
- la copie des états financiers pour les trois (3) derniers exercices (2022, 2023 et 2024) ;
- l'attestation d'immatriculation et de paiement des cotisations à l'Institution de sécurité sociale et fiscale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

Le soumissionnaire devra, en outre, communiquer les nom et prénom du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société, le cas échéant.

### I.21.3. Offre technique

L'offre technique devra comprendre :

- le formulaire de conformité technique joint en **Annexe 3** dûment renseigné ;
- la description détaillée des équipements et des licences ;
- une présentation générale des caractéristiques des équipements et des licences proposés ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- une copie de l'agrément du fabricant des équipements proposés ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

### I.21.4. Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils sont fermes, non révisables, et comprennent :

- un formulaire de décomposition de l'offre financière joint en **Annexe 4** dûment renseigné ;
- un devis détaillé de l'offre pour les fournitures de serveurs ;
- un devis détaillé de l'offre des équipements et services connexes ;
- le délais prévisionnel de livraison ;
- les quantités ;
- les prix unitaires ;
- le coût total ;
- le taux de remise ;
- le total net.

Les prix prévus incluent l'ensemble des dépenses et fournitures ainsi que la livraison, y compris toutes les sujétions particulières découlant de la nature des prestations, des lieux de livraison et des circonstances locales telles que :

- les frais de livraison ;
  - tous les autres frais nécessaires non explicitement cités.
-

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison non prévu dans l'offre, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

**NB : L'absence de prix unitaires des équipements proposés dans l'offre financière peut être un motif de rejet de l'offre.**

#### **I.22. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

#### **I.23. Date et heure limite de remise des offres**

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int au plus tard le **28 mai 2026**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre : “ **ACQUISITION DE TROIS (3) SERVEURS ET D'UNE LICENCE MANAGEENGINE APPLICATIONS MANAGER VERSION ENTREPRISE** ”.

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

#### **I.24. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int.

Les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int)

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

#### **I.25. Délai de livraison**

Le délai de livraison devra être indiqué dans la soumission et commence à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

#### **I.26. Lieu de livraison**

La livraison des équipements commandés se fait DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2010 dans les locaux de la BCEAO à l'adresse indiquée dans le tableau suivant :

**- Lot 1**

<b>PAYS</b>	<b>Lieux de livraison</b>	<b>Quantités</b>	<b>ADRESSES</b>
<b>SENEGAL</b>	Agence Principale de Dakar	1	Bd du Général de Gaulle, angle Triangle Sud BP : 3159 Dakar
<b>SENEGAL</b>	Siège	1	Avenue Abdoulaye FADIGA BP : 3108 Dakar
<b>CÔTE D'IVOIRE</b>	Agence Principale d'Abidjan	1	Angle Boulevard Botreau Roussel – Avenue Abdoulaye FADIGA BP : 1769 Abidjan

- **Lot 2**

Site	Adresse
Siège	Siège de la BCEAO à Dakar, Avenue Abdoulaye Fadiga, Dakar, Sénégal B.P. 3108

### **I.27. Réception**

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire, après la fourniture et l'installation des équipements et de la licence ainsi que le constat du bon fonctionnement (Lot 1 et 2) ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie d'un an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements (Lot 1).

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

### **I.28. Modalités de paiement**

En cas d'attribution du marché, à l'issue du dépouillement, les modalités de règlement seront les suivantes :

#### **Pour le Lot 1**

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie sera effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- trente-cinq pour cent (35%), à la livraison conforme des équipements, attestée par la signature du bordereau de livraison ;
- trente pour cent (30%) à la fin de l'activation des licences et supports associés aux équipements et constatation de bon fonctionnement, le cas échéant, attesté par un procès-verbal de réception provisoire signé des deux parties ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, ou dès la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.

#### **Pour le Lot 2**

Le règlement de la facture liée au Lot 2 sera effectué à hauteur de 100 % à la livraison ou téléchargement, sous réserve de la conformité de la licence et des documents afférents aux spécifications contractuelles.

### **I.29. Agrément**

Les soumissionnaires devront fournir pour le lot 1, dans leurs offres, une attestation pour chaque fabricant de matériels, mentionnant clairement l'objet de la consultation.

**Le non-respect de cette clause est un motif de rejet de l'offre pour cause de non conformité.**

### **I.30. Garantie**

Tous les équipements devront être livrés neufs avec les dernières versions des logiciels en date. Ils devront être couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un an au moins, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

La période de garantie pièces et main-d'œuvre est de douze (12) mois au moins. En cas de non-conformité, le retour des équipements sera entièrement à la charge du fournisseur.

---

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés ne devra pas être antérieure à la date de livraison dans les locaux de la BCEAO établie par le bordereau de livraison. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non conformité.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

La Banque Centrale applique une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période d'un an, à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire.

### **I.31. Formation et transfert de compétences**

Aucune formation ou transfert de compétence n'est sollicité(e) pour cet appel d'offres.

### **I.32. Actualisation des offres techniques**

Au regard des évolutions technologiques du marché, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (06) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

---

---

## DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Les soumissionnaires devront proposer dans leurs offres des équipements et licences conformément aux spécifications techniques ci-après.

### II.1. LOT 1 : FOURNITURE DE TROIS (3) SERVEURS PHYSIQUES X86 RACKABLES

#### Spécifications techniques attendues

Chacun des trois (3) serveurs proposés devra avoir les caractéristiques, ci-après :

- 16 coeurs processeur (coeurs logiques) ;
- 256 Go de mémoire vive minimum extensible à 512 Go ou plus ;
- Cartes réseau Gigabit Ethernet ou 10GbE ;
- 16 To de stockage utile.

**NB :** Tous les équipements devront être livrés neufs avec la dernière version matérielle et logicielle, ainsi que des licences de fonctionnement et ne devront pas être visés par la série « End-of-Sale » du constructeur. Les équipements devront fonctionner sur 220v / 50hz au minimum.

### II.2. LOT 2 : FOURNITURE D'UNE LICENCE MANAGEENGINE APPLICATIONS MANAGER VERSION ENTREPRISE

#### II.2.1- Spécification de la licence

- **Edition** : version Entreprise ;
- **Volume** : licence pour 200 moniteurs ;
- **Type** : Licence par souscription (abonnement), avec une option d'acquisition en licence perpétuelle.

#### II.2.2- Spécifications techniques attendues

##### 1. Supervision des serveurs (physiques et virtuels)

- **systèmes d'exploitation** : support de Windows Server 2019/2022, Linux (RHEL) ;
- **métriques** : surveillance du CPU (par cœur), de la mémoire physique/virtuelle, de l'utilisation des disques (I/O) et des services/processus critiques ;
- **virtualisation** : monitoring des environnements VMware vSphere, Nutanix et les conteneurs Docker/Kubernetes.

##### 2. Supervision des Bases de Données

- **Moteurs de base de données** : Oracle, Microsoft SQL Server, MySQL et PostgreSQL ;
- **Indicateurs** : temps de réponse des requêtes, verrous (locks), taux d'utilisation de la mémoire cache et santé des fichiers de logs.

##### 3. Supervision Applicative et Web

- **Serveurs d'Applications** : support de Tomcat, WildFly, Payara et .NET ;
- **Web Services** : apache, nginx, IIS.

##### 4. Fonctionnalités Spécifiques à l'Édition Entreprise

- **Architecture Distribuée** : capacité à déployer des serveurs "Managed" sur différents sites ou segments réseau tout en centralisant les données sur un serveur "Admin" ;
  - **Haute Disponibilité (Failover)** : garantie de continuité du monitoring même en cas de défaillance du serveur principal.
-

---

**TROISIEME PARTIE : ANNEXES****ANNEXE 1 : Lettre de soumission**

(à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : **Fourniture de trois (03) serveurs physiques X86 et d'une (1) licence  
ManageEngine Applications Manager version entreprise**

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour [Indiquer l'objet de l'appel d'offres], pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros concernant le lot 1 et pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros concernant le lot 2.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du [indiquer la date limite de dépôt des offres].

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

---

**ANNEXE 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire***(à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)*

Description	Détail			
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>			
Forme juridique				
Année de création / début exercice				
Nature d'activités				
Adresse juridique, Ville, Pays				
Informations Bancaires (RIB)				
Données Administratives				
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire	
Régistre de commerce Quitus Fiscal				
Attestation de régularité sociale				
Données Financières des trois dernières années				
Bilan	année n-3	année n- 2	année n-1	
Capitaux propres				
Chiffre d'affaires				
Résultats nets				
Capacité d'autofinancement				
Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

### ANNEXE 3 : Conformité technique

Critères	Caractéristiques requises	Caractéristiques proposées (À renseigner)
<b>Lot 1</b>		
Caractéristiques techniques	Serveurs physiques x86 rackables	
	16 cœurs processeur / Serveur	
	256 Go de mémoire vive minimum extensible à 512 Go ou plus / Serveur	
	Cartes réseau Gigabit Ethernet ou 10GbE	
	16 To de stockage utile / Serveur	
<b>Lot 2</b>		
Caractéristiques techniques	Licence Manageengine application manager version entreprise	
	Licence pour un volume de 200 moniteurs	
	Licence par souscription (abonnement), avec une option d'acquisition en licence perpétuelle	
	Systèmes d'exploitation : support de Windows Server 2019/2022, Linux (RHEL)	
	Métriques : surveillance du CPU (par cœur), de la mémoire physique/virtuelle, de l'utilisation des disques (I/O) et des services/processus critiques	
	Virtualisation : monitoring des environnements VMware vSphere, Nutanix et les conteneurs Docker/Kubernetes	
	Moteurs de base de données : Oracle, Microsoft SQL Server, MySQL et PostgreSQL	
	Indicateurs : temps de réponse des requêtes, verrous (locks), taux d'utilisation de la mémoire cache et santé des fichiers de logs	
	Serveurs d'Applications : support de Tomcat, WildFly, Payara et .NET	
	Web Services : apache, nginx, IIS	
	Architecture Distribuée : capacité à déployer des serveurs "Managed" sur différents sites ou segments réseau tout en centralisant les données sur un serveur "Admin"	
	Haute Disponibilité (Failover) : garantie de continuité du monitoring même en cas de défaillance du serveur principal	

---

**ANNEXE 4 : Formulaire de décomposition de l'offre financière**  
(à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans l'offre financière)

Le montant devra inclure tous les coûts liés à l'acquisition.

Monnaie de l'offre :

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Montant total (HT/HD)

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement) :

---